

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le quinze mars, à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sans public vu le couvre-feu, et sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Elsa ROUX, Madeleine SARROUY, Etienne SERCLERAT, Solveig LETORT, Cyril KARDASSEVITCH, Jean-Laurent DUPONT et Sophie RAMBAUD formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Sylvain GOLEO a donné procuration à Solveig LETORT.

ABSENTS : Alexis LASIS,

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.

Elle demande le rajout de deux points à l'ordre du jour, le conseil à l'unanimité, accepte.

- Approbation du compte rendu du 22 février 2021
- Création emploi saisonniers aux services tourisme et technique
- Alimentation en électricité parcelle G 445 : participation de la commune
- Aménagement des rues et des espaces publics : modification du plan de financement
- budget communal et assainissement : Compte de gestion 2020
- budget communal et assainissement : compte administratif 2020
- demande de DETR pour voirie (*rajout*)
- vote des tarifs pour les produits du tourisme 2021 (*rajout*)
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2021 :

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 22 février 2021, l'ensemble des conseillers présents l'approuve en apposant leur signature.

- 1) Création emploi saisonniers aux services tourisme et technique

Considérant la nécessité de créer des emplois saisonniers liés à la saison touristique 2021, Mme le Maire propose de créer deux postes :

- Un saisonnier au service technique à partir du 16 mars 2021 pour 6 mois à raison de 27 heures et 50 minutes qui seront lissées sur la période.
- Un saisonnier au service tourisme à partir du 1^{er} avril 2021 pour 7 mois à temps plein avec possibilité de moduler les horaires selon la période dans le respect des conditions obligatoires.

10 VOIX POUR

- 2) Alimentation en électricité parcelle G 445 : participation de la commune

Madame le Maire indique que dans le cadre du permis de construire : PC 012 082 21 G0001 une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 14 598,00 € H.T.

Madame le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 400 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 400 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

10 VOIX POUR

- 3) Aménagement des rues et des espaces publics : modification du plan de financement

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en date du 18 janvier 2021 pour déterminer le plan de financement lié aux travaux de l'aménagement des rues et des espaces publics et indique qu'il y a lieu de la modifier car le taux pour la DETR était erroné.

Le plan de financement du projet Hors Taxes de la première phase est modifié ainsi :

PARTENARIATS

Etat (DETR-DSIL)	135 503.25€
Région	100 000€
Département	100 000€
Autofinancement, emprunt	206 509.75€
TOTAL DES RECETTES ENVISAGEES	542 013€

Le conseil approuve la modification du plan de financement proposé ci-dessus.

10 VOIX POUR

- 4) budget communal et assainissement : Compte de gestion 2020

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, des budgets commune et assainissement,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 des budgets commune et assainissement, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

10 VOIX POUR

- 5) budget communal: compte administratif 2020

Sous la présidence de M. SARROUY Bernard chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 362 495.18 €

Recettes : 513 702.15 €

Excédent de clôture : 151 206.97 €

Investissement

Dépenses : 378 949.99 €

Recettes : 376 261.62 €

Déficit : - 2 688.37 €

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 6 565.00 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

9 VOIX POUR

- 6) budget assainissement: compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Bernard SARROUY chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 30 732.26 €

Recettes : 30 616.58 €

Résultat de clôture : - 115.68 €

Investissement

Dépenses : 22 999.22 €

Recettes : 19 113.00 €

Résultat de clôture : - 3 886.22 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2020.

9 VOIX POUR

- 7) demande de DETR pour voirie

Madame Le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux urgents de voirie sur un chemin desservant une habitation dont une grande partie se trouve sur le terrain communal.

Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 8.300.00€ HT.

En conséquence, une aide de 30 % du montant HT de ces travaux, soit 2 490.00 €, est demandée dans le cadre de la DETR.

Mme le Maire propose de voter le plan de financement suivant :

- Subvention au titre de la DETR : 2 490.00€
- Autofinancement : 5 810.00€

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'adopter la proposition de plan de financement du Maire, et d'inscrire au budget le montant de ces travaux.

10 VOIX POUR

- 8) tarifs des produits de la régie Tourisme pour la saison tourisme

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs des produits et services touristiques vendus par la régie Tourisme pour l'année 2021 et présente la liste des produits selon la liste annexée.

10 VOIX POUR

- **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 19h00.

Maire de La Couvertorade